

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Sarah Lefebvre

<https://www.cadre21.org/membres/46d51a249ee22e745bf066e6>

Date d'obtention : 2022-03-23 23:37:33

## Preuve et attestation de développement professionnel

# Sexto 2 - Architecte

### Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Rencontrer la jeune victime ainsi que l'instigateur confisquer les cellulaires et remplir la grille d'évaluation (ne pas la remplir si l'instigateur avait des intentions malveillantes)

Nous devons rencontrer les jeunes témoins ,confisquer les cellulaires et remplir la grille d'évaluation de l'incident avec chacun d'eux.

Communiquer avec le service de police.

### Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Toujours se référer à la trousse SEXTO.

Si la photo a été transmise à un adulte, faire l'intervention SEXTO avec les jeunes de l'école concernés et aviser le service de police pour qu'ils interviennent auprès de l'adulte.

Ne JAMAIS consulter le contenu photo ou vidéo.

Si la situation est indépendante du cadre scolaire et qu'elle n'impacte pas les jeunes de l'école, nous n'avons pas à déclencher le protocole SEXTO.

### Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

1. Avoir la collaboration de certains jeunes plus difficiles.

2. Communiquer avec les parents de la victime et de l'instigateur. Les parents sont souvent plus émotifs/réactifs et prennent mieux conscience de tous les impacts que la production/diffusion de pornographie juvénile auront sur leur vie ainsi que celle de leur enfants.